



Cour de cassation

- [Cour de cassation](#)
 - [Sommaire](#)
 - [Présentation](#)
 - [Les membres de la juridiction](#)
 - [Activité en chiffres](#)
 - [Réforme de la Cour](#)
 - [Révolution numérique](#)
 - [Culture et patrimoine](#)
 - [Bibliothèque](#)
 - [Visite virtuelle](#)
 - [Documents translated in six languages](#)
- [Jurisprudence](#)
 - [Sommaire](#)
 - [Compétences des chambres](#)
 - [Arrêts classés par rubriques](#)
 - [Assemblée plénière](#)
 - [Chambres mixtes](#)
 - [Première chambre civile](#)
 - [Deuxième chambre civile](#)
 - [Troisième chambre civile](#)
 - [Chambre commerciale](#)
 - [Chambre sociale](#)
 - [Chambre criminelle](#)
 - [Avis](#)
 - [QPC](#)
 - [Communiqués de presse](#)
 - [Notes explicatives](#)
 - [Hiérarchisation des arrêts \(P. B. R. I.\)](#)
- [Événements](#)
 - [Sommaire](#)
 - [Derniers événements](#)
 - [Communiqués de presse](#)
 - [Colloques](#)
 - [Manifestations organisées par les chambres](#)
 - [Relations avec les juridictions de l'ordre judiciaire](#)
 - [Relations institutionnelles](#)
 - [Relations avec les universités, les écoles et la recherche](#)
 - [Relations internationales](#)
 - [Audiences solennelles](#)
 - [Cérémonies et hommages](#)
 - [Unes du site \(archives\)](#)
- [Publications](#)
 - [Sommaire](#)
 - [Bulletin d'information de la Cour de cassation](#)
 - [Bulletin des arrêts des chambres civiles](#)
 - [Bulletin des arrêts de la chambre criminelle](#)
 - [Mensuel du droit du travail](#)

- [Rapport annuel](#)
- [Observatoire du droit européen](#)
- [Bulletin numérique des arrêts publiés des chambres civiles](#)
- [Discours, tribunes et entretiens](#)
- [Tarifs des publications](#)
- [Hautes juridictions](#)
 - [Sommaire](#)
 - [Cour de révision et de réexamen](#)
 - [Commission nationale de réparation des détentions](#)
 - [Cour de justice de la République](#)
 - [Commission de réexamen d'une décision pénale consécutif au prononcé d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme \(jusqu' au 30.09.14\)](#)
 - [Tribunal des conflits](#)
 - [Conseil supérieur de la magistrature siégeant comme conseil de discipline des magistrats](#)
- [Informations & services](#)
 - [Sommaire](#)
 - [Questions fréquentes](#)
 - [Charte du justiciable](#)
 - [Certificat de non-pourvoi](#)
 - [Recrutements et stages](#)
 - [Accueil](#)
 - [Services du greffe](#)
 - [Aide juridictionnelle](#)
 - [Suivre votre affaire](#)
 - [Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation](#)
 - [Experts judiciaires](#)
 - [Comprendre l'organisation judiciaire](#)
 - [Assister à une audience de l'assemblée plénière ou d'une chambre mixte](#)
 - [Marchés publics](#)
 - [Fonds ancien de la Bibliothèque](#)
- [Twitter](#)
- [RSS](#)
 - [Les arrêts](#)
 - [Les avis](#)
 - [aide](#)
- [Accueil](#)
- [>Jurisprudence](#)
- [>Première chambre civile](#)
- [>Arrêt n° 674 du 1 juin 2017 \(16-13.441\) - Cour de cassation - Première chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2017:C100674](#)

Arrêt n° 674 du 1 juin 2017 (16-13.441) - Cour de cassation - Première chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2017:C100674

Mariage - Défaut de consentement - Nullité - Convention européenne des droits de l'Homme

Rejet

Mariage - Défaut de consentement - Nullité -
Convention européenne des droits de l'Homme

Demandeur : Mme Brigitte X...

Défendeur : M. Régis Y..., et autres

Attendu, selon l'arrêt attaqué (Versailles, 28 janvier 2016), que Gilbert Y... et Mme Brigitte X... se sont mariés le 21 décembre 2000 ; que, soutenant que leur père vivait maritalement depuis de nombreuses années avec la mère de son épouse, Mme Geneviève X..., et que ce mariage n'avait été contracté qu'à des fins successorales, M. Régis Y... et Mme Annick Y..., nés d'une précédente union de Gilbert Y..., ont, après le décès de celui-ci, survenu le 13 mars 2011, assigné Mme Brigitte X... en annulation du mariage, sur le fondement de l'article 146 du code civil ;

Sur le premier moyen :

Attendu que Mme X... fait grief à l'arrêt d'annuler son mariage avec Gilbert Y... alors, selon le moyen, que précédée d'un contrat de mariage en date du 30 novembre 2000, la célébration du 21 décembre 2000 a eu lieu en présence d'un tiers attestant de la volonté de M. Y... d'épouser Mme X... et a été suivie d'actes révélant une communauté de vie (déclarations fiscales communes et intervention de Mme X... auprès de l'administration en tant qu'épouse lors de l'hospitalisation de M. Y... et à la suite du décès), sachant que l'union a duré onze ans ; que faute d'avoir recherché si la demande en nullité de mariage ne constituait pas une ingérence injustifiée dans le droit de Mme X... au respect de sa vie privée et familiale, les juges du fond ont privé leur décision de base légale au regard de l'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ensemble au regard de l'article 9 du code civil ;

Mais attendu qu'un mariage purement fictif ne relève pas de la sphère protégée par les articles 8 et 12 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en l'absence de toute intention matrimoniale et de toute vie familiale effective ;

Attendu qu'ayant relevé, d'une part, que Gilbert Y... avait vécu maritalement avec Mme Geneviève X... depuis les années 1990 jusqu'à son décès et qu'aucun élément n'établissait une autre communauté de vie que celle qu'il entretenait avec celle-ci, d'autre part, qu'il n'y avait pas eu, entre Mme Brigitte X... et Gilbert Y..., le 21 décembre 2000, échange de consentements véritables en vue d'une union matrimoniale mais un mariage de façade destiné, pour Gilbert Y... et Mme Geneviève X..., à assurer l'avenir de la fille de celle-ci, la cour d'appel qui n'était pas tenue de procéder à une recherche que ses constatations rendaient inopérante, a légalement justifié sa décision ;

Sur le second moyen, ci-après annexé :

Attendu que ce moyen n'est manifestement pas de nature à entraîner la cassation ;

PAR CES MOTIFS :

REJETTE le pourvoi ;

Président :

Rapporteur :

Avocat général : M. Bernard

de

La

Mme Batut

Mme Bozzi

Gatinais,

premier

avocat

général

Avocat : SCP Odent et Poulet

Partager cette page

Derniers arrêts de la chambre sur le même sujet (Mariage)

- [Arrêt n° 674 du 1 juin 2017 \(16-13.441\) - Cour de cassation - Première chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2017:C100674](#)
- [Arrêt n° 448 du 20 avril 2017 \(16-15.632\) - Cour de cassation - Première chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2017:C100448](#)
- [Arrêt n° 1450 du 8 décembre 2016 \(15-27.201\) - Cour de cassation - Première chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2016:C101266](#)
- [Arrêt n° 1383 du 7 décembre 2016 \(15-22.996\) - Cour de cassation - Première chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2016:C101383](#)
- [Arrêt n° 1128 du 19 octobre 2016 \(15-50.098\) - Cour de cassation - Première chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2016:C101128](#)
- [Arrêt n° 1389 du 4 décembre 2013 \(12-26.066\) - Cour de cassation - Première chambre civile - ECLI:FR:CCASS:C101389](#)
- [Arrêt n° 951 du 25 septembre 2013 \(12-26.041\) - Cour de cassation - Première chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2013:C100951](#)
- [Arrêt n° 501 du 16 mai 2013 \(12-12.207\) - Cour de cassation - Première chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2013:C100501](#)
- [Arrêt n° 432 du 15 mai 2013 \(11-26.933\) - Cour de cassation - Première chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2013:C100432](#)
- [Arrêt n° 1491 du 19 décembre 2012 \(09-15.606\) - Cour de cassation - Première chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2012:C101491](#)
- [Arrêt n° 448 du 12 avril 2012 \(11-11.116\) - Cour de cassation - Première chambre civile](#)
- [Arrêt n° 1018 du 26 octobre 2011 \(10-25.285\) - Cour de cassation - Première chambre civile](#)
- [Arrêt n° 434 du 4 mai 2011 \(09-68.983\) - Cour de cassation - Première chambre civile](#)
- [Arrêt n° 92 du 26 janvier 2011 \(09-13.138\) - Cour de cassation - Première chambre civile](#)
- [Arrêt n° 43 du 12 janvier 2011 \(09-15.631\) - Cour de cassation - Première chambre civile](#)
- [Arrêt n° 626 du 4 juin 2009 \(07-13.122\) - Cour de cassation - Première chambre civile](#)
- [Arrêt n° 511 du 6 mai 2009 \(07-21.826\) - Cour de cassation - Première chambre civile](#)
- [05-16.627](#)
[Arrêt n° 511 du 13 mars 2007](#)
[Cour de cassation - Première chambre civile](#)

[Contact](#) | [Questions fréquentes](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Mises en ligne récentes](#) | [Documents translated in six languages](#)

© Copyright Cour de cassation - Design Publicis Technology

Rechercher : >>